

## **CONDITIONS GENERALES DE LOCATION**

---

### **Article 1. Objet**

Les présentes Conditions Générales de Location ont pour objet de définir les modalités et conditions de location d'Hébergements proposés à un client, désigné ci-après le « Client » ou les « Clients », par la société LES COUDOULETS, société à responsabilité limitée au capital de 110.000 euros dont le siège social est situé 120, chemin de l'Ardèche 07120 PRADONS et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aubenas sous le numéro 387.733.629, ci-après dénommée la « Société ».

### **Article 2. Application et acceptation des conditions générales**

Les présentes Conditions Générales prévalent sur tout autre document n'ayant qu'une valeur informative et indicative. La Société se réserve le droit de les modifier à tout moment. Ces Conditions Générales sont valables au moment où le Client procède à une réservation, à l'exclusion de toutes autres conditions. La Société est libre d'accepter ou non une réservation, sous réserve d'un motif légitime tel que notamment la disponibilité des hébergements. En procédant à une réservation, le Client reconnaît avoir pris pleinement connaissance des présentes Conditions Générales de Location. Il reconnaît également en avoir accepté définitivement et sans réserve les termes et conditions qui y sont définis. L'acceptation des présentes Conditions Générales ne peut être que pleine et entière. Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. L'acceptation des présentes Conditions Générales et la conclusion du contrat de location supposent que le Client dispose de la capacité juridique nécessaire pour s'engager contractuellement, ou, en cas d'incapacité, qu'il dispose de l'autorisation d'un tuteur ou d'un curateur. Les présentes Conditions Générales, les mentions légales ainsi que la confirmation de réservation transmises au Client forment un ensemble contractuel et constituent l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre le Client et la Société. La confirmation de Réservation de séjour envoyée après règlement par le Client, y compris partiel (acompte), tiendra lieu d'acceptation par la Société. Toutefois, la Société se réserve le droit de refuser toute demande de réservation qui ne serait pas conforme aux présentes Conditions Générales de Location.

### **Article 3. Absence de droit de rétractation**

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, la Société informe ses clients que le délai de rétractation ne s'applique pas à la réservation d'un hébergement ou d'un emplacement.

### **Article 4. Conditions de réservation**

Lors de la réservation, le Client doit remplir les obligations suivantes :

- être majeur et disposer de la capacité juridique. La Société se réserve le droit de refuser les mineurs non accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un tuteur légal ;
- communiquer toutes les informations requises par la Société et garantir l'exactitude et la véracité desdites informations ;
- reconnaître que toute réservation est nominative et personnelle et que dès lors, si la réservation fait l'objet d'une cession ou d'une sous location totale ou partielle, la Société doit donner son accord préalable.

La réservation s'effectue selon les étapes suivantes :

- Le Client sélectionne la durée du séjour, la date de départ, le nombre de participants/occupants et le type d'Hébergement ou Emplacement ;
- Le Client communique l'ensemble des informations requises :
- Le Client réserve au nom et pour le compte de tous les participants qu'il indiquera. Le Client s'assure et certifie que toutes les informations renseignées sont correctes ;
- Le Client accède à un récapitulatif ou reçoit un document reprenant l'ensemble des détails relatifs aux dates, aux prestations choisies et le prix total y afférent, lui permettant ainsi de vérifier le détail de sa réservation. Le Client est tenu de s'assurer que toutes les informations affichées sont conformes à celles qu'il a sélectionnées, étant entendu que toute modification ou annulation ultérieure à sa réservation pourra donner lieu à facturation conformément aux termes des présentes ;
- Le Client valide sa réservation après avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Location de la Société ;
- Le Client choisit son mode de paiement et procède au règlement ;
- Le Client reçoit une confirmation de sa réservation.

La Société se réserve le droit de refuser la réservation dans le cas où le nombre de participants serait supérieur à la capacité maximale de l'Hébergement ou de l'Emplacement réservé et/ou à toute personne

n'ayant pas été mentionnée par le Client lors de la réservation. Il est également précisé que tout participant quel que soit son âge compte pour une personne participante. Ainsi, un bébé (ou un enfant) est égal à un participant tout comme un adulte.

Les animaux de petite taille sont acceptés sous la responsabilité de leur maître, ils doivent impérativement être tenu en laisse. Le tatouage et le carnet de santé sont obligatoires. Tout animal entraînera un supplément de prix par jour (1 seul animal dans les locations). Les chiens de première et de deuxième catégorie sont interdits. L'animal ne pourra en aucun cas rester seul dans la location. Merci de prévoir une couverture pour protéger éventuellement les banquettes et lits. Les couvertures des locations ne doivent en aucun cas être utilisées pour les animaux.

Il est précisé que le choix de l'hébergement ou de l'emplacement sera déterminé par la Société. En aucun cas, un numéro d'hébergement ou d'emplacement ne vous sera donné à l'avance et vous ne pourrez revendiquer la réservation d'un hébergement ou d'un emplacement précis.

Il est formellement reconnu par le Client que la location est acceptée et conclue pour une occupation maximum de :

- 5 personnes (enfants et bébé inclus) et une voiture maximum pour les mobil homes ;
- 6 personnes (enfants et bébé inclus) et une voiture maximum pour les maisonnettes, villa et emplacements ;
- 3 personnes maximum pour les tentes aménagées.

AUCUNE SURCHARGE NE SERA ADMISE.

Il est également précisé que le forfait de base d'un Emplacement est conclu pour une occupation maximum de deux personnes et comprend la fourniture d'électricité, l'emplacement pour la tente, la caravane, le camping-car et une voiture, l'accès au sanitaire avec eau chaude comprise. Le tarif des Emplacements est à la nuitée. Le prix de la location d'un Hébergement comprend la fourniture d'eau, de gaz et d'électricité.

La Société considère que toute réservation de plusieurs Hébergements ou Emplacements effectuée par la même personne physique ou des personnes physiques différentes mais se connaissant et voyageant ensemble pour les mêmes motivations et aux mêmes dates constitue une réservation pour un groupe. Ainsi, toute demande pour un groupe doit être adressée par écrit via notre formulaire de contact disponible sur notre site internet ou par téléphone. La Société se réserve le droit d'étudier au préalable toute demande pour un groupe afin de voir leur compatibilité avec l'occupation du Camping sur la période demandée avant de l'accepter ou de la refuser.

#### **Article 5. Prix**

Tous les prix sont affichés en Euros, TVA comprise.

Pour les Emplacements, la base tarifaire indiquée est de deux personnes. Pour les Hébergements, la base tarifaire est de quatre personnes. Le prix évolue donc en fonction du nombre de participants.

Les prix comprennent la location d'Hébergement ou d'Emplacement avec ses équipements, les consommations d'eau, de gaz et d'électricité, le stationnement pour une voiture par réservation et l'accès aux installations et aux services gratuits disponibles sur le Camping.

Les prix ne comprennent pas tout ce qui n'est pas mentionné ci-dessus, et notamment les options ou services additionnels proposés par la Société. La disponibilité de l'ensemble de ces services ne peut être garantie par la Société. Le Client devra se renseigner auprès de la Société afin de connaître les services du Camping disponibles lors de son séjour et leurs conditions tarifaires.

Le Client devra régler la taxe de séjour par jour et par personne (+ de 18 ans).

Les prix des Hébergements ou Emplacements, des options, des services additionnels et des frais sont librement fixés par la Société. Ils peuvent être différents pour des prestations semblables, selon les dates de séjour et la date à laquelle le Client effectue sa réservation. Le montant total du séjour est celui qui est communiqué au Client au moment de sa réservation, sous réserve de validation par la Société. Tout prix défini antérieurement à la Réservation et tout changement de prix postérieur à la Réservation sont sans effet sur le montant total du séjour. Lorsque le Client demande un devis, la validité de ce dernier est indiquée sur le devis sous réserves de disponibilités. Passée la date de validité, le prix indiqué au devis n'est plus garanti. Sous réserve des dispositions de l'article L.211-17-2 du Code du tourisme, en cas d'erreur manifeste sur le prix publié, tel qu'un prix dérisoire par comparaison avec la moyenne des prix constatés sur le même séjour à la même période, le Client est informé de ladite erreur par la Société. En conséquence, la Réservation pourra être annulée et le Client sera remboursé de son acompte ou de l'intégralité des paiements effectués sans indemnité.

Le Client peut procéder à la commande de prestations complémentaires à sa réservation avant son séjour et/ou pendant son séjour. Les prix des prestations ajoutées après la réservation peuvent être supérieurs aux prix des prestations sélectionnables lors de la réservation.

#### **Article 6. Conditions de règlement**

Si la commande a lieu 30 jours ou moins avant le début du séjour, le montant de la location doit être réglé immédiatement au moment de la réservation. Si la commande a lieu plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25% du montant de location doit être réglé immédiatement au moment de la réservation et le solde devra être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour.

Toutefois, en ce qui concerne les réservations d'emplacement, un acompte de 120 euros devra être réglés au moment de la réservation et le solde devra être réglé au plus tard deux semaines avant l'arrivée.

Le montant des prestations accessoires devra être réglées avant le début du séjour.

La Société se réserve le droit d'annuler la réservation dans les conditions d'annulation décrites dans ci-dessous si l'intégralité des sommes dues ne sont pas versées dans les délais impartis.

#### **Article 7. Modification**

Tout séjour commencé est dû en totalité. Aucun dédommagement ne sera consenti en cas d'arrivée différée ou de départ anticipé.

Toute demande de modification d'une réservation de la part du Client est étudiée par la Société et peut être acceptée ou refusée dans la mesure des disponibilités. Si la modification n'est pas acceptée, le Client doit effectuer son séjour dans les conditions initiales ou l'annuler. Si le nouveau montant total du séjour est supérieur au montant de la réservation, le Client devra régler la différence existante entre le nouveau montant total du séjour et les sommes déjà versées.

Si le nouveau montant total du séjour est inférieur au montant de la réservation, le Client est remboursé de la différence existante entre les sommes versées et le nouveau montant total du séjour. Toutefois, si la demande de modification est arrivée moins de 30 jours avant le début du séjour initial, la Société ne procédera à aucun remboursement.

Toute demande de modification fait l'objet d'un nouveau calcul du montant total du séjour selon les prix en vigueur au jour de la modification. Dans le cas où la Société ne peut accéder à la demande de modification du Client, le séjour initial sera maintenu sauf annulation du Client.

En cas de modification de la part de la Société dans le cadre de circonstances exceptionnelles et inévitables, et sauf dérogation accordée par les autorités compétentes, l'intégralité des sommes versées sera remboursée au Client dans les meilleurs délais. Aucune indemnité ne sera alors proposée.

#### **Article 8. Annulation**

En cas d'annulation d'une réservation par le Client en dehors des cas légitimes de force majeure, la Société procédera à la facturation suivante :

- si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour ou après la date de début du séjour, aucune somme versée ne sera restituée ;
- si l'annulation intervient entre 90 jours et 30 jours avant le début du séjour, la Société facturera 50% du montant total du séjour ;
- si l'annulation intervient plus de 90 jours avant le début du séjour, la Société facturera 25% du montant total du séjour.

En cas d'annulation d'une réservation par la Société aux torts du Client car il ne respecte pas ses obligations, aucune somme versée ne lui sera restituée.

Dans le cas où la Société est contrainte d'annuler la réservation du Client en dehors des cas légitimes de force majeure, le montant de l'indemnité à percevoir par le Client est limitée aux sommes versées par ce dernier.

#### **Article 9. Séjour**

Le Client s'engage à prendre connaissance du règlement intérieur du camping lors de son arrivée. Il reconnaît que ce sont ces règles qui régissent son séjour en complément des présentes Conditions Générales. Durant le séjour, le Client s'engage à respecter et à faire respecter aux autres participants, qui sont sous sa responsabilité, l'ensemble des prescriptions du règlement intérieur du camping. En cas de non-respect du règlement intérieur, les représentants de la Société sur le camping ont autorité pour faire respecter ce règlement et prendre toutes les sanctions nécessaires dont notamment l'expulsion et l'engagement de sa responsabilité civile et pénale. La Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable des pertes ou des vols d'objets personnels pendant le séjour. Le Client est seul responsable de la surveillance de ses biens. Le Client est invité à vérifier avant son départ qu'il dispose bien d'une

assurance responsabilité civile qui couvrira les dommages qu'il pourrait causer au cours de son séjour. Les mineurs accompagnés de leurs administrateurs légaux sont placés sous la responsabilité de ces derniers. Il est formellement interdit de les laisser seuls, sans surveillance, dans l'enceinte du camping. Les Emplacements sont disponibles à partir de 14 heures, et devront être libérées avant 11 heures. Les Hébergements sont disponibles à partir de 16 heures, et devront être libérées avant 10 heures. Sauf accord préalable de la Société, aucune arrivée n'est possible en dehors des horaires prévus.

La Société ne procède à aucun remboursement ni indemnisation en cas d'arrivée ou de départ en dehors des horaires et jours initialement prévus qui aurait privé le Client d'un accès à son hébergement ou à son emplacement. Une fois arrivé à son hébergement ou son emplacement, il appartient au Client d'effectuer un contrôle : inventaire ou état des lieux. Il doit signaler, par écrit, toute éventuelle déconvenue à l'équipe d'accueil, au plus tard dans les 24 heures suivant son arrivée. L'équipe d'accueil fera de son mieux pour y remédier rapidement. Aucune réclamation n'est prise en compte passé ce délai. De la même manière, tout incident qui surviendrait en cours de séjour devra être signalé à l'équipe d'accueil qui fera de son mieux pour y remédier.

En l'absence du Client pour accomplir les formalités de départ, l'équipe d'accueil est donc seul juge de l'état de l'Hébergement ou de l'Emplacement et de ses équipements. Aucune contestation de la part du Client n'est alors acceptée, ce que le Client accepte et reconnaît en ne se présentant pas à l'état des lieux. Si l'Hébergement ou l'Emplacement est rendu dans un état jugé correct par l'équipe d'accueil, le dépôt de garantie sera renvoyé au Client par voie postale dans les meilleurs délais. Dans le cas contraire, si une quelconque non-conformité est constatée par l'équipe d'accueil, des sommes sont retenues sur le dépôt de garantie et/ou sont facturées au Client dans un délai d'un mois. Des factures justificatives sont fournies au Client. Si les montants facturés sont supérieurs au dépôt de garantie, celui-ci n'est pas restitué et la Société est en droit de réclamer les sommes dues au Client.

#### **Article 10. Dépôt de garantie**

Un dépôt de garantie d'un montant de 150 € sera demandé au Client à son arrivée sur le camping en vue de garantir la Société contre les dégradations. Il sera restitué au Client à son départ et après état des lieux duquel il devra ressortir notamment que l'Hébergement ne présente aucune dégradation ni aucun dommage, que l'inventaire des meubles et accessoires est complet et que le ménage a été effectué. A défaut, la Société pourra facturer les coûts de remise en état au Client. Il ne sera admis aucune contestation de la part du Client s'il a quitté le Camping sans effectuer un état des lieux de sortie vérifié par l'équipe d'accueil. Si le Client ne remet pas l'état des lieux déclaratif d'entrée, il sera présumé avoir pris l'Hébergement dans un bon état général et de propreté.

#### **Article 11. Limitation de responsabilité**

La Société ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de modification, d'annulation, d'inexécution ou de mauvaise exécution de toute prestation liée à la réservation qui serait imputable à des circonstances exceptionnelles et inévitables du fait du Client ou des participants au séjour, de perturbation ou grève des moyens de transport ou encore, du fait d'une faute d'un tiers et notamment d'un de ses partenaires.

#### **Article 12. Loi applicable et juridiction compétente**

Les présentes Conditions Générales et plus généralement le Contrat de location sont régis par la loi française. Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes Conditions Générales serait déclarée nulle et non avenue cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres clauses qui demeureront pleinement applicables. Tout litige ou toute contestation auxquels elles pourraient donner lieu, tant pour leur validité, que pour leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation, sera porté par la partie la plus diligente devant les Tribunaux du lieu de situation du camping, quel que soit le pays d'origine du Client, sauf dispositions d'ordre public, nonobstant pluralité de défendeurs ou appels en garantie, et ce même en cas de référé.

#### **Article 13. Médiation**

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par (nom de la société). Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est CM2C. Ce dispositif de médiation peut être joint par : CM2C : [www.cm2c.net](http://www.cm2c.net) ; - ou par voie postale : CM2C – 14 Rue Saint Jean, 75017 Paris